

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essorine Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2024

# **DATE DE CONVOCATION**

24-01-2024

### <u>DATE D'AFFICHAGE DE LA</u> CONVOCATION

24-01-2024

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 VOTANTS : 25

# <u>N° DE LA DÉLIBÉRATION</u> 2024-01-31- **N°10**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

0 8 FEV. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

#### Présents:

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ.

#### Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme BEAUGUET	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

#### Absents non représentés :

Mme Aurore BARBOT, M. Pascal BEL ANGE, Mme Sandrine FABRE, Mme Marelyne NGANTCHUE épouse DEM'S LUKA

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET: ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

**Mairie** – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE **Tél 01 69 89 52 52**Fax 01 69 89 52 53 - site : www.saintry-sur-seine.fr – e-mail : <u>cabinet.maire@saintry.fr</u>

# OBJET: ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

#### Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** la délibération n° DEL-2022/109 du 07/04/2022, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a reconduit pour la période 2021/2026 la solidarité financière bénéficiant aux communes membres en créant un nouveau dispositif unique applicable à l'ensemble de son territoire comprenant un fonds de concours d'investissement.

**CONSIDERANT** le dispositif de fonds de concours approuvé lors du Conseil Communautaire du 7 avril 2022, avec pour la commune de Saintry-sur-Seine le versement possible d'un montant total de 929 161 € HT disponible jusqu'en 2026.

CONSIDERANT que le fonds de concours est accordé si les conditions suivantes sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La notion d'équipement ne fait l'objet d'aucune définition juridique précise. Le caractère matériel des éléments qu'elle vise tend à l'assimiler à la notion comptable d'immobilisation corporelle ;
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours :
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Finances » réunie le 23/01/2024,

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le solde du fonds de concours d'investissement auprès de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart pour un montant de **464 581.38** €, pour les opérations suivantes :

TIERS	DESIGNATION	DATE FACTURE	NUMERO FACTURE	DATE DE PAIEMENT	N° DE BORDEREAU	N° DE MANDAT	MONTANT HT EN EUROS PAYE PAR LA COMMUNE	50 % DE SUBVENTION EN EUROS PRIS PAR FOND DE CONCOURS GPS
DEPENSES DE LA VOIRIE 2023					542 588,70	271 294,35		
DEPENSES TRAVAUX POUR ECOLES ET ALSH 2023				27 738,38	13 869,19			
DEPENSES POUR L'INFORMATIQUE 2023					9 967,23	4 983,62		
DEPENSES POUR LE CIMETIERE 2023					41 600,00	20 800,00		
DEPENSES POUR TRAVAUX DE LA POSTE 2023					47 710,88	23 855,44		
DEPENSES POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET BATIMENTS COMMUNAUX 2023				75 749,89	37 874,95			
DEPENSES POUR LES VEHICULES EN 2023					183 807,67	91 903,84		
FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENTS 2023			929 162,75	464 581,38				

**PRECISE** que les dépenses ci-dessus désignées feront l'objet d'un état détaillé des mandatements dûment visé par le comptable public.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 janvier 2024

Le Maire

Patrick RAUSCH